

# Procès verbal séance du conseil municipal du 17 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 juin 2024, les membres du conseil municipal de la commune de Saint-Gonnéry se sont réunis à 20h à la salle du conseil sous la présidence de Claude VIET et suite à la convocation adressée par le maire le 13 juin 2024 conformément à l'article L.2121.10 du code général des collectivités territoriales.

## PRÉSENTS :

1. VIET Claude
2. LE SAUCE Blandine
3. ANGER Michel
4. BIDAN Denis
5. AUBIN Auguste
6. HUET Patrice
7. ROBIN Christophe
8. SCHNAIDERMAN Carole

9. CHEVALIER Nicolas
10. CALME Mickael

✚ Madame LE SAUCE Blandine est nommée secrétaire de séance par le conseil municipal.

## EXCUSEES

- RIGOUX Juline
- LE METAYER Catherine donne procuration à Carole SCHNAIDERMAN
- RENOUARD Rachelle donne procuration à Claude VIET

✚ Présence de la secrétaire de mairie.  
✚ Le quorum est atteint.

## SOMMAIRE

---

1/Enquête publique : Plan de gestion pluriannuel des opérations de dragage du Blavet et du canal de Nantes à Brest du 10 juin et du 10 juillet 2024 .....	3
2/Vote des subventions et tarifs 2024 .....	3
Subventions .....	3
Tarifs .....	4
3/Personnel : prime pouvoir d'achat approuvée par le CST .....	8
Prime pouvoir d'achat.....	8
Contrat Aidé .....	10
Barbecue estival élus et personnel .....	10
4/Acquisition de terrains .....	10
Rue de la Fontaine / Rue Saint Joseph section AA n°73 .....	10
1 rue de la Fontaine .....	10
Propriété 2 rue de la Fontaine.....	11
Terrain communal impasse Germaine Kerfanto .....	11
5/Questions Divers.....	11
Aménagements des abords de l'étang.....	11
Installation d'une Passerelle sur la Rigole, rue Bara .....	11
Bâtiment locatif 28 rue des deux Ponts.....	11
Logements locatifs 5 rue Saint Joseph .....	11
Zones d'accélération de production ENR.....	11
Écoles des Couleurs.....	12
Jeunes .....	12
Argent de poche.....	12
Incivilité.....	12
Mise en place d'une police pluricommunale .....	12
Signalisation au sol sur les routes .....	12
Élections du 30 juin et 7 juillet .....	12
Passage de notre commune en zonage France Ruralités Revitalisation (FFR).....	12
Atelier numérique.....	13
Animation d'été Pontivy Communauté .....	13
Bulletin communal.....	13
Fête locale .....	13

## 1/Enquête publique : Plan de gestion pluriannuel des opérations de dragage du Blavet et du canal de Nantes à Brest du 10 juin et du 10 juillet 2024

Une enquête publique relative au plan de gestion pluriannuel des opérations de dragage du Blavet et du canal de Nantes à Brest, est prescrite du 10 juin au 10 juillet 2024 en mairies de Malestroit (siège de l'enquête) , Redon, Josselin, Rohan, Pontivy, Plumeliau-Bieuzy et Hennebont.

Les élus ont pu consulter le dossier en ligne.

- Après en avoir délibéré le conseil municipal émet un avis favorable aux opération de dragage à l'unanimité

## 2/Vote des subventions et tarifs 2024

### Subventions

<b>ASSOCIATIONS COMMUNALES</b>	
	2024
St-Gonnéry Animations	100 €
Association Sportive Foot	0 €
Asso.Anciens Combattants	100 €
L'association les Amis du Pot'âgés	0 €
FNACA	Gerbe de fleur pour le 19 mars
Société de Chasse	150 €
Club des Retraités "Loisirs et Amitié"	150€
Pêche et Loisirs	50 €
Flairs et Crocs	50 €

Palets	50€
Théâtre " Saynète Bien"	100 €
Saint-Go Moto Evasion	50€
Saint GOL'RY association des jeunes	150€
Association STADE GONNERIEN	750€
Réseau des écoles publiques	350 €
Rigole d'Hilvern	0 €
Ass.Sauvegarde du Patrimoine	0 €

## ASSOCIATIONS HORS COMMUNE

Associations des Maires ruraux 56	100 €
Associations des Maires	330.63 €
Amicale Donneurs de Sang	35 €
G.V.A./Novagri	70 €
Banque Alimentaire	80 € Adhésion
Accueil et Partage	100 €
Restos du Coeurs	100 €
ADMR	30 €
Semi-marathon	500 €

## Tarifs

CANTINE	
	2024
Repas inscrits 4 jours par semaine à l'année	3,70 €
Repas exceptionnel enfant non inscrit cantine et stagiaire	5,50 €
Repas adulte	8,80 €
Repas PAI préparé par la famille	2 €

SCOLAIRE	
	2024
Fournitures scolaires par élève gonnérien	55€
Arbre de Noël par élève Gonnérien	8€
Classe de découverte	10 %
Garderie forfait journalier école publique (matin et soir)	1.50€+1.50€

SALLES	
SALLE MICHEL KERFANTO	
ASSOCIATIONS	
Associations de St-Gonnéry à la journée	60€
Réunion, vin d'honneur, chauffage	Gratuit
En lien avec l'école <u>une</u> manifestation + arbre de Noël	Gratuit
À but non lucratif : Téléthon	Gratuit
PARTICULIERS SAINT GONNERY	
Vin d'honneur	60€*
Journée <b>sans</b> chauffage	170€*
Journée <b>avec</b> chauffage	220€*
2 jours consécutifs <b>sans</b> chauffage	220€*
2 jours consécutifs <b>avec</b> chauffage	280€*
*Pour les entreprises Gonnériennes demander 50€ supplémentaire par rapport prix initial	
EXTERIEUR : Particuliers, association ou entreprise	
Réunion	120€
Vin d'honneur	120€
Journée <b>avec</b> chauffage	500€
Journée <b>sans</b> chauffage	440€
2 jours consécutifs <b>sans</b> chauffage	800€
2 jours consécutifs <b>avec</b> chauffage	930€
Cours de gym-danse-zumba une fois par semaine sur 10 mois	230€

*Nb : pour 2024, pendant la période d'activité ALSH la salle de St Gérard sera indisponible pour tout autre manifestation. Les Gèranais (es) pourront louer la salle MK aux tarifs gonnériens*

<b>SALLE DES ASSOCIATIONS</b> Location réservée aux habitants ou associations gonnériennes	<b>2024</b>
Vin d'honneur	50€
Journée ou soirée	120€
2 jours consécutifs	180€
Réunion associations Gonneriennes (Sauf en cas de manifestations payantes)	Gratuit
Club des retraités	200€
Paroisse	0€
Saynète bien	50€
Cabinet infirmier par mois	100€
Cabinet orthophoniste par mois	100€

*Nb : location réservée aux habitants ou associations gonneriennes*

<b>LOCATION DE VAISSELLE</b>	<b>2024</b>
Tables bois	1,60€
Anciennes tables des associations	1€
Banc	0,80€
Mange debout	5€
Mange debout +housse	7€
Couverts+assiette+verre	0,15€
Percolateur	8€
Location vaisselle pour les associations – forfait global	30€
Lot de vaisselle pour les particuliers (60 couverts)	20€

Perte ou casse de vaisselle,

- assiette : 10€
- verre à pied: 4€
- verre timbale : 1€
- couvert : 1€
- tasse : 3€

MAISON ECLUSIERE	2024
Ateliers ou réunion extérieure	Au cas par cas
Réunion associations Gonneriennes Ou expositions organisées par la commune, ou voies navigables	Gratuit
Réunion à la journée autre	25€
Vin d'honneur	50€

Salle du conseil	2024
Réunions associations gonnériennes	Gratuit
Réunion hors gonnérien	25€
Salle des permanences	2024
Service mairie : assistante sociale, Mutuelle communale, enquête...	Gratuit
Permanence professionnelle indépendante	10€ par journée avec un maximum de 100€ par mois

## PHOTOCOPIES

	2024
A4/A3 (0,004)	0,20€
Couleur (0,04)	0,50€

## CIMETIERE

	2024
Concession pleine terre	2pl-2m2 et 4pl 4m2
15 ans	25€/m2

30 ans	50€/m2
50 ans	80€/m2
Case columbarium	
15 ans	non
30 ans	450€
50 ans	600€
Caveautins	
15 ans	non
30 ans	450€
50 ans	600€
Caveau municipal	
Forfait 30 jours	10€
Au-delà de 30 jours et par jour	0.50€
Plaque pour le jardin du souvenir	20€

<b>FERMAGE</b>	
	2024
Fermage terrain du Carpon	200€

➔ Le conseil municipal valide les tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024

et les subventions à l'unanimité.

### 3/Personnel : prime pouvoir d'achat approuvée par le CST

#### Prime pouvoir d'achat

**Vu le code général de la fonction publique ;**

Vu la loi n° 2022-1158 du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat ;

Vu le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis du comité social territorial en date du 30 janvier 2024 ;

Considérant que le montant de cette prime est modulable en fonction du niveau de rémunération des agents publics dans le respect des plafonds définis réglementairement ;

L'autorité territoriale propose à l'assemblée délibérante, afin d'amortir le choc de l'inflation et de soutenir le pouvoir d'achat des agents publics, d'instaurer la prime forfaitaire de pouvoir d'achat, selon les modalités suivantes :

#### LES BENEFICIAIRES ET CONDITIONS D'ATTRIBUTION

La présente prime est attribuée aux agents fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public sous réserve de remplir les conditions cumulatives ci-dessous :

- avoir été nommés ou recrutés à une date d'effet antérieure au 1<sup>er</sup> janvier 2023,
- avoir perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 euros au titre de la période courant du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023,
- être employés et rémunérés par un employeur public au 30 juin 2023.

La rémunération brute prise en compte est celle perçue au titre de la période courant du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023, déduction faite de la prime de garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA) et de la rémunération issue des heures supplémentaires défiscalisées.

#### LA DETERMINATION DU MONTANT

Les montants pouvant être alloués varient en fonction de la rémunération de l'agent sur la période de référence. Dans la limite du plafond prévu pour chaque niveau de rémunération défini, il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de déterminer le montant de la prime :

Le montant de la prime, est réduit à proportion de la quotité de travail et de la durée d'emploi sur la période courant du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023.

Lorsque l'agent n'a pas été employé et rémunéré pendant la totalité de la période du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023, le montant de la rémunération brute est divisé par le nombre de mois rémunérés sur cette même période puis multiplié par douze pour déterminer la rémunération brute.

Lorsque plusieurs employeurs publics ont successivement employé et rémunéré l'agent au cours de la période du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023, la rémunération prise en compte est celle versée par l'employeur qui emploie et rémunère l'agent au 30 juin 2023, corrigée si besoin pour correspondre à une année pleine.

#### LES CONDITIONS DE VERSEMENT

Cette prime est versée par l'employeur public qui emploie et rémunère l'agent au 30 juin 2023.

Cette prime est versée en un versement unique avant le 30 juin 2024.

La prime de pouvoir d'achat exceptionnelle n'est pas reconductible.

#### LES CONDITIONS DE CUMUL

Cette prime est cumulable avec toute autre prime et indemnité perçue par l'agent, à l'exception de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains

agents publics civils de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique hospitalière ainsi que pour les militaires.

#### L'ATTRIBUTION INDIVIDUELLE

L'attribution de la prime exceptionnelle à chaque agent fait l'objet d'un arrêté individuel conformément aux modalités d'attribution définies par la présente délibération.

Au vu de l'avis favorable du CST en date du 14 Mai 2024, il est décidé :

- que la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle soit versée, une fois, à tous les agents remplissant les conditions citées dans le décret

que cette prime est définie ainsi :

Inférieure ou égale à 23 700 €	400 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	400 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	400 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	400 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €

- que cette prime soit proratisée en fonction du temps de travail exercé par l'agent
- de prévoir les crédits correspondants au budget

Après en avoir délibéré, la présente délibération est adoptée.

- Le conseil municipal approuve la prime pouvoir d'achat à l'unanimité

#### **Contrat Aidé**

Le contrat Parcours Emploi Formation de Mme Géraldine CAIL arrive à échéance le 28 Juillet 2024.

Pour rappel, Mme CAIL occupe les missions suivantes :

- Gestion et animation de l'accueil périscolaire du matin et du soir
- Service à la cantine
- Entretien des locaux dans les salles communales et la mairie

- Le conseil municipal décide de déposer une demande de renouvellement du PEC à France Travail. En cas de refus, un contrat à durée déterminée sera proposé à Mme Cail.

### **Barbecue estival élus et personnel**

- Le conseil municipal propose de reporter au vendredi 6 septembre 2024

## **4/Acquisition de terrains**

### **Rue de la Fontaine / Rue Saint Joseph section AA n°73**

Le maire rappelle que le propriétaire de la maison à l'état d'abandon depuis plusieurs années, rue de la Fontaine, parcelle cadastrée section AA n°73, a proposé la vente de son bien à la commune.

Après discussion, compte tenu des projets de logements locatifs lancés par la commune rue saint-joseph et des besoins de stationnements le conseil municipal décide de proposer un prix d'acquisition de la maison à 10 000 € net vendeur. Le conseil municipal autorise le maire ou un adjoint à signer les actes à intervenir chez le notaire.

- Le conseil municipal vote pour : 9, contre :0, abstentions :3

### **1 rue de la Fontaine**

Le maire fait part de la proposition du propriétaire de vendre à la commune son terrain cadastré section AA 85 de 1005 m<sup>2</sup> situé 1 rue de la fontaine pour le prix de 20.000 €.

Compte tenu des besoins de créer un parking dans le centre-bourg, le conseil municipal décide d'acquérir le terrain pour le montant de 20 000 € net vendeur et autorise le maire ou un adjoint à signer les actes à intervenir.

- Le conseil municipal vote pour : 9, contre :0, abstentions :3

### **Propriété 2 rue de la Fontaine**

Dans le cadre du projet de construction du bâtiment locatif au 28 rue des deux ponts, le maire rappelle qu'il était en négociation avec la propriétaire de la parcelle située à l'arrière du bâtiment, rue de la fontaine, pour l'acquisition de son terrain sur lequel se trouve un garage qui sera démoli dans le cadre de l'opération. Après discussion le conseil municipal décide de l'acquisition du terrain cadastré section AA 215 de 154 m<sup>2</sup> pour le prix net vendeur de 16.000 €, et autorise le maire ou un adjoint à signer les actes à intervenir.

- Le conseil municipal vote pour : 9, contre :0, abstentions : 3

### **Terrain communal impasse Germaine Kerfanto**

Les locataires des deux logements communaux situés impasse Germaine Kerfanto n'entretiennent plus une partie du terrain.

Le conseil municipal est favorable à l'étude de la vente d'une partie du terrain (1023m<sup>2</sup> dont 159m<sup>2</sup> déjà bâti) en terrain à bâtir. Un prix de 20 € le m<sup>2</sup> est évoqué hors viabilisation et frais de bornage

## 5/Questions Divers

### Aménagements des abords de l'étang

Les derniers travaux balisage lumineux et sablage devant les gradins sont en cours.

### Installation d'une Passerelle sur la Rigole, rue Bara

Le menuisier a programmé l'installation de la passerelle, comme convenu les jeunes seront invités à participer avec les bénévoles de Loisirs et Amitiés à réaliser les finitions de fixation.

### Bâtiment locatif 28 rue des deux Ponts

Le démarrage est prévu pour septembre 2024

### Logements locatifs 5 rue Saint Joseph

Le maire informe des dernières subventions obtenues 240 000 € au titre du fond vert et 120 000 € de la Région

Il se rapproche de SOLIHA pour faire un point financier et rechercher un complément de subventions.

Le permis de construire va être déposé par le cabinet Nicolas.

### Zones d'accélération de production ENR

Un groupe de travail est constitué pour proposer des zones sur la commune pouvant accueillir des énergies renouvelables.

Une réunion sera programmée fin juin début juillet avec le technicien de Pontivy Communauté.

### Écoles des Couleurs

Lors du dernier conseil d'école du 17 juin il a été question des effectifs à la rentrée de septembre 2024 qui seront à la baisse compte tenu des 10 élèves partant en 6ième, 46 élèves sont attendus. Le directeur a annoncé son départ et son remplaçant n'est pas encore nommé. Les parents et les enseignants demandent la construction d'un nouveau préau, le conseil municipal demande de vérifier la faisabilité et de chiffrer le projet. Un intervenant sport va intervenir à l'école sur l'année 2024/2025 les parents sollicitent une subvention de la Commune, Le conseil municipal demande un chiffrage du coût de l'intervention et de son financement avant de se prononcer.

### Achat cadeau pour les élèves de CM2 partant au collège

Depuis quelques années, la municipalité offre une clé USB aux élèves de CM2 des deux écoles partant en 6ième. Après comparaison de devis pour des clés USB, des bouteilles thermos ou des batteries de secours avec le logo de la

commune, le conseil municipal retient la bouteille thermos pour le prix de 14,17 € TTC l'unité.

## **Jeunes**

### **Argent de poche**

Cet été 15 jeunes participeront à l'opération argent de poche. Ils interviendront auprès des services techniques, de l'EHPAD, au nettoyage des tables et chaises dans les salles de la commune avec Géraldine et au ménage à l'école avec Rosane.

### **Incivilité**

A la suite de constats de plusieurs incivilités par des adolescents, la gendarmerie a été informée, les familles concernées vont être convoquées.

## **Mise en place d'une police pluricommunale**

La prochaine réunion est prévue le 18 juin à Pontivy Communauté pour étudier la faisabilité

## **Signalisation au sol sur les routes**

Suite à la présentation du devis de l'entreprise Ar Men Signalisation, le coût de la signalisation horizontale est de 2 € HT le mètre. Le Conseil municipal donne son accord pour la réfection des signalisations horizontales effacées et du cheminement piéton prévu dans le quartier de la Noë pour sécuriser les accès des élèves vers les abris-bus

## **Élections du 30 juin et 7 juillet**

Les élus sont invités à préciser leurs disponibilités pour les permanences électorales au plus vite pour vérifier s'il faut faire appel à des électeurs

## **Passage de notre commune en zonage France Ruralités Revitalisation (FFR)**

Adoptée en loi de finances pour 2024, elle entrera en vigueur le 1 juillet 2024, les décrets vont paraître prochainement.

En pratique cette reconnaissance permettra de bénéficier d'exonérations sociales et fiscales pour attirer des entreprises ou des professions libérales. A ces mécanismes d'aides s'ajoutent des mesures d'accompagnement comme la majoration de certaines dotations destinées aux collectivités.

## **Atelier numérique**

L'Espace Autonomie Santé nous informe que la commune a été retenue pour un atelier numérique. Ainsi 8 séances de 2h30 pour les personnes éloignées du numérique de plus de 60ans vont être organisées. Loisirs et Amitiés va être contacté pour communiquer.

### **Animation d'été Pontivy Communauté**

Mardi 16 juillet à Saint-Gonnéry de 14 h à 17 h

L'univers fascinant des insectes en Kirigami .

Apprendre lors de cet atelier, à réaliser des animaux hauts en couleurs en papier 3D !

Animation gratuite pour toute la famille à partir de 7 ans, limitée à 12 personnes

### **Bulletin communal**

Les derniers articles sont à transmettre au plus vite pour une parution prévue en juillet

### **Fête locale**

La fête locale du premier week-end de juin a remporté un fort succès, les retours sont positifs.

### **Convention mise à disposition de la maison éclusière à l'accrobrancherie**

Suite à la demande la Région un nouvel avenant à la convention va être rédigé pour retirer les espaces dédiés à la crêperie (activité commerciale) l'appentis et l'emplacement de la tente. Le conseil municipal donne son accord.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 21h38